



La lettre de l'école **Michelet**

Septembre 2023

Mesdames, Messieurs les parents d'élèves de l'école Michelet,

Lundi 4 septembre, vos enfants ont repris le chemin de l'école. Engagée à vos côtés pour que le temps scolaire soit pleinement consacré aux apprentissages, la Ville met tout en œuvre pour que les conditions d'accueil soient optimales en termes de sécurité et de confort. Avec les agents municipaux du service Éducation - Petite Enfance, nous tenons aussi à entretenir un lien direct avec vous.

Dans cette newsletter, vous retrouverez l'actualité de l'école Michelet dans laquelle sont scolarisés vos enfants, mais aussi des informations générales concernant l'action scolaire et périscolaire conduite par la municipalité. Nous vous souhaitons une bonne rentrée !

Nous souhaitons la bienvenue à Mme SZYMANSKI, nouvelle directrice de l'école, ainsi qu'à Mme PETIT (CE1) et Mme MHARZI (CE2) qui rejoignent l'équipe enseignante cette année. Très belle année scolaire à tous !

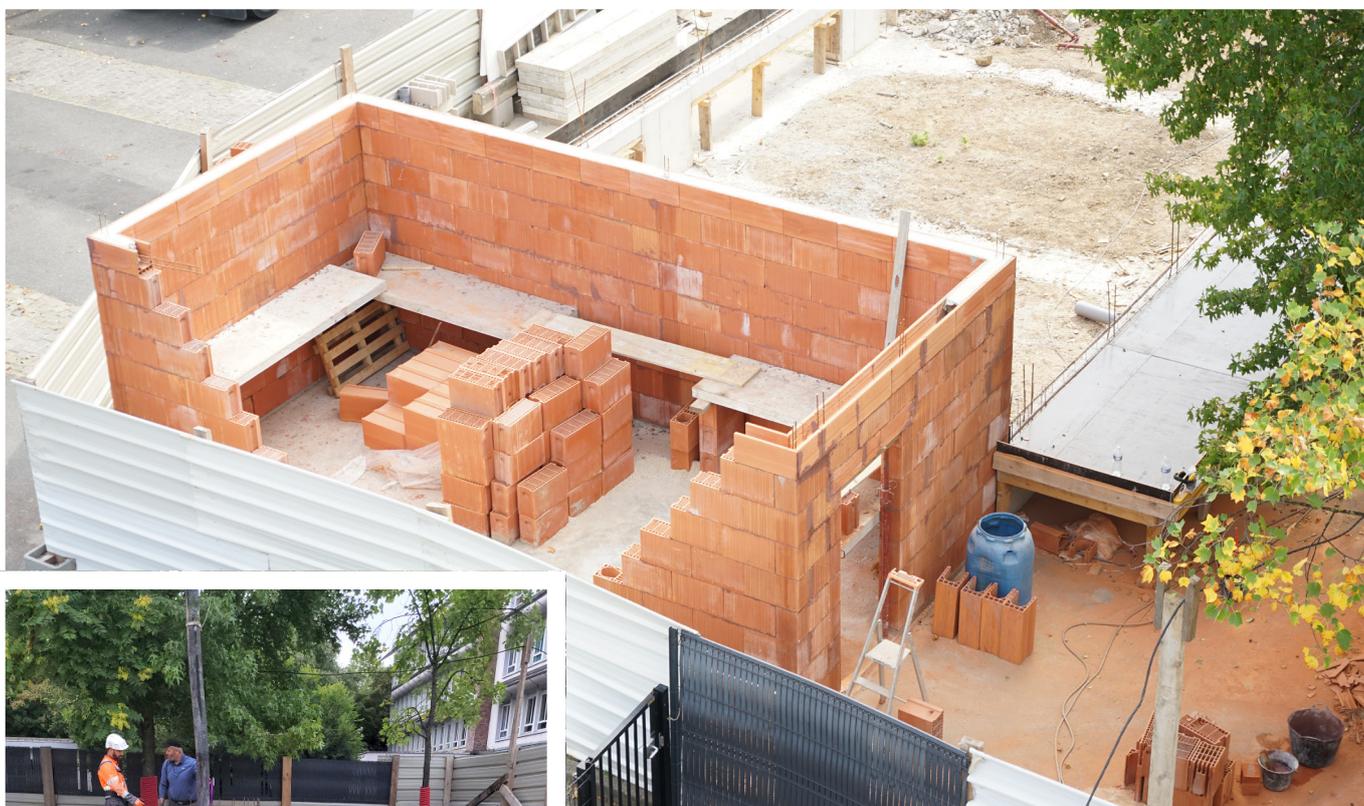


Comme dans beaucoup d'écoles de la ville, cet été, les services municipaux ont œuvré au sein de l'école pour réaliser les travaux suivants :

- ▶ Remise en peinture de murs suite à la pose des ENI (tableaux numériques)
- ▶ Remise en peinture de murs dans les classes 15 et 17
- ▶ En cours : travaux de construction d'un nouveau bâtiment de l'accueil péri et extrascolaire

Excellente année à tous les enfants ! Ils peuvent compter sur les équipes enseignantes et pédagogiques pour leur assurer un enseignement de qualité.

Et un grand merci à tous les agents municipaux qui prennent soin d'accompagner nos enfants au quotidien : le personnel d'office, les ATSEM ainsi que les équipes d'animation.



Le centre de loisirs et l'accueil périscolaire

En plus d'être un lieu d'éveil éducatif, c'est aussi, grâce à la créativité des équipes d'animations, un espace de découverte, de création et d'épanouissement (jeux d'expression, travaux manuels, jeux d'extérieur, initiations sportives, sorties et découvertes...).

Inscription, réservation et pré-paiement :

L'inscription est obligatoire. Un dossier unique (composé de la fiche de renseignements et du formulaire de calcul des tarifs) doit être remis à l'espace Marianne avant toute présence au sein des différents accueils.

Après enregistrement du dossier d'inscription, un lien d'activation d'accès au portail famille IFAC est envoyé par mail à la famille. Ce portail famille permet de réaliser les réservations et les paiements.

Vous n'avez pas reçu vos identifiants pour accéder au portail IFAC ? **Contactez l'accueil de l'IFAC au : 01 81 93 30 43.**

Pour l'accueil périscolaire (matins et soirs), la facturation est établie selon la fréquentation de l'enfant (pas de réservation sur le portail famille). Pour l'accueil du mercredi

et les vacances, la facture est établie sur la base de la réservation avec pré-paiement et à régler en se présentant à l'accueil famille de l'IFAC (1 rue de l'Observatoire), par courrier ou via le portail famille de l'IFAC.

Ces démarches pourront également être faites par voie dématérialisée sur le portail de l'IFAC :
<https://espacefamille.aiga.fr:10079043>

📍 Permanences / secrétariat IFAC - 1 rue de l'Observatoire

☎ Tél : 01 81 93 30 43

Lundi : 9h30 - 12h // 13h30 - 19h

Mardi : 9h30 - 12h // 13h30 - 17h

Mercredi : 7h30 - 12h // 13h30 - 17h

Jeudi : 13h30 - 17h

Vendredi : 9h30 - 12h // 13h30 - 17h.

ACTIVITÉS (COUT UNITAIRE)	TARIF MINIMUM	TARIF MAXIMUM	HORS COMMUNE
Heure d'accueil	0,36 €	2,25 €	3,70 €
Heure d'accueil + goûter	0,40 €	2,50 €	4,10 €
1/2 journée ALSH avec repas	2,06 €	13,00 €	30,94 €
Journée ALSH repas et goûter	3,17 €	20,00 €	46,89 €

Pour plus d'équité, les tarifs sont calculés individuellement en fonction des revenus entre le tarif minimum et le tarif maximum

ALSH : Accueil de Loisirs Sans Hébergement

LE CLAS (Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité)

Les accueils du soir s'inscrivent dans le dispositif d'accompagnement à la scolarité. Ils proposent aux enfants d'élémentaire et aux collégiens qui en ont besoin de les aider dans leur scolarité et de leur permettre de s'épanouir à l'école.

Les horaires du CLAS :

📅 Lundi et jeudi OU mardi et vendredi de 16h15 - 18h45

📍 Dans les locaux de Ducastel, 1 rue de l'Observatoire

Inscription au CLAS :

Les familles désirant s'inscrire seront reçues en entretien. Le service confirme l'inscription courant septembre.

💡 Le tarif est de 1,11€ par mois

Si vous souhaitez inscrire votre enfant au CLAS, contactez le Service Education - Petite Enfance :

☎ au 01 69 12 50 00

📍 ou à l'Espace Marianne, 25 Grande Rue



Plus d'équité avec le Taux de Participation Individualisé

Le 22 juin dernier, le Conseil municipal a voté un nouveau système de calcul des tarifs d'accès aux différents services (cantine, accueil de loisirs, étude...) : le Taux de Participation Individualisé (TPI) a remplacé le Quotient Familial (QF) en cette rentrée 2023.

Précédemment, le système du Quotient Familial reposait sur des tranches tarifaires préalablement fixées. En se basant sur les revenus du foyer pour faire calculer son QF, une famille pouvait ainsi basculer dans la tranche tarifaire supérieure à l'euro près. De ce fait, ce passage d'une tranche à l'autre pouvait engendrer une augmentation non négligeable sur les tarifs appliqués aux familles. Dans certains cas, un foyer pouvait par contre se retrouver dans la tranche inférieure et profiter de tarifs proportionnellement plus favorables. C'est ce qu'on appelle « l'effet de seuil » qui ne permet pas une parfaite équité entre les familles.

C'est pour éviter les désagréments liés aux effets de seuil que le Taux de Participation Individualisé a été mis en place.

Avec ce nouveau système sans tranches tarifaires, le tarif est propre à chaque famille, au centime près. Avec le TPI, chaque tarif est unique et correspond scrupuleusement aux ressources d'un foyer sur la base des revenus et du nombre de parts indiqués sur les avis d'imposition.

Ainsi, pour la grande majorité des familles, des tarifs plus bas sont appliqués. Seuls quelques foyers constateront une hausse de leurs tarifs, les mêmes qui ont pu bénéficier de tarifs plus favorables sous le système du Quotient Familial, s'ils se trouvaient à la limite basse de la tranche. **Si tel est le cas, vous pouvez écrire au cabinet du Maire à lemaire@mairie-juvisy.fr afin d'obtenir toutes les explications nécessaires à la compréhension de la tarification.**

Tarification

Vous souhaitez que votre enfant soit accueilli à la restauration scolaire, à l'étude surveillée, à l'accueil périscolaire et de loisirs ?

Trois options s'offrent à vous :

- ▶ En vous connectant via le portail famille « Juv'easy » - les démarches sont ainsi simplifiées
- ▶ Par mail en écrivant à tarifs@mairie-juvisy.fr
- ▶ En déposant les documents à l'accueil de l'Espace Marianne, 25 Grande rue

Il vous suffit de vous munir de :

- ▶ votre avis d'imposition 2022 sur les revenus 2021 - celui-ci permettra de calculer votre taux de participation individualisé,
- ▶ la fiche de calcul des tarifs à remplir par vos soins - transmise par mail aux familles.

Accueil à la restauration scolaire et/ou à l'étude surveillée :

Vous pouvez faire vos réservations directement en ligne sur le portail famille « Juv'easy ». Ces réservations serviront à établir vos factures. Vous avez également la possibilité de compléter la fiche de réservation à l'accueil

de l'espace Marianne. Pour être prise en compte, les réservations et modifications devront être faites au plus tard le 20 du mois précédent.

ACTIVITÉS (CÔÛT UNITAIRE)	TARIF MINIMUM	TARIF MAXIMUM	HORS COMMUNE
Pause méridienne	0,95 €	6,00 €	9,70 €
Etudes surveillées	0,48 €	3,00 €	7,63 €

Pour plus d'équité, les tarifs sont calculés individuellement en fonction des revenus entre le tarif minimum et le tarif maximum

Découvrez comment utiliser le portail famille grâce aux tutos !

NOUVEAU !



<https://www.youtube.com/watch?v=LEM-0wNM9v8>



<https://www.youtube.com/watch?v=wyQToyMzQx8>

RDV sur notre chaîne Youtube : Mairie de Juvisy-sur-Orge



Ce début d'année scolaire sera aussi l'occasion de se retrouver lors de plusieurs manifestations qui raviront petits et grands...

► **Journée des Animaux** : Une journée lors de laquelle vous pourrez découvrir des acteurs entièrement dévoués aux animaux. Pour le plus grand bonheur des enfants, une structure gonflable et une ferme pédagogique seront présentes !

📅 **Samedi 23 septembre de 10h à 18h**, Parc des Grottes. Restauration sur place.
+ d'infos : 01 69 12 50 43

► **Stage Multisports** : À chaque période de vacances scolaires, la Ville propose des stages multisports gratuits pour les enfants juvisiens âgés de 6 à 12 ans en collaboration avec les associations sportives.

📅 **Du 23 au 27 octobre de 9h à 16h30**, gymnase de Ladoumègue, 21 rue Jules Ferry. Inscriptions du 25 septembre au 17 octobre.

Bulletin à télécharger sur le site de la Ville ou à retirer à l'Espace Marianne et à l'Hôtel de Ville.
+ d'infos : 01 69 12 50 43

► **La Mairie Hantée** : Vous avez rendez-vous à la Mairie ! Venez découvrir l'histoire du château de l'Hôtel de Ville et des personnages qui le peuplent...

📅 **Samedi 28 octobre de 18h à 22h** à l'Hôtel de Ville.
+ d'infos : 01 69 12 50 43

► **Le marché de Noël** : Lancement des illuminations, animations, concert de Noël, spectacle pour les enfants rythmeront ce beau week-end de festivités.

📅 **Du vendredi 15 au dimanche 17 décembre**, dans la Grande Rue.
+ d'infos : 01 69 12 50 43

En attendant, nous restons naturellement à votre écoute :

📧 par email via lemaire@mairie-juvisy.fr

☎ par téléphone au 01 69 12 50 39

✉ par courrier, 6 rue Piver, 91260 Juvisy-sur-Orge



Madame Lamia BENSARSA REDA
Maire de Juvisy-sur-Orge



Madame Amandine COSTA
Adjointe au Maire chargée de la famille, de la petite enfance, de l'enfance et des aînés



Madame Malika ABBACI
Conseillère municipale déléguée aux projets éducatifs et de loisirs